



Desaccord entre associes a 50 50

Par **Stephbond**, le **07/12/2018 à 16:16**

Bonjour, suite à un désaccord dû à des frais excessifs de mon associé qui n'a pas voulu voir la vérité en face, celui-ci a décidé de ne plus travailler. Cela fait une semaine que je travaille tout seul pour gagner un minimum d'argent et toujours aucune nouvelle de lui et seul dans la couverture, c'est très loin d'être facile et sachant que nous avons un découvert de 12000 et les traites vont arriver et que nous avons 21000 dehors du aux subventions de la comalpac, est-ce possible de faire une cessation d'activité car il ne lui reste que 7 ans avant la retraite et il m'a dit clairement qu'il ne fera plus rien du tout ! Je souhaite pouvoir arrêter dans les meilleures conditions possible pour l'intérêt de nous 2, même si je sais pertinemment qu'il voudra en tirer le maximum, surtout que c'est sa femme qui est notre secrétaire comptable ! Merci de m'éclairer au mieux pour cette démarche que je crois de plus en plus inévitable.